

ralenti entre 1965 et 1969 et a légèrement baissé entre 1969 et 1972. Exprimée en pourcentage du produit national brut, la proportion des dépenses consacrées à la R.-D. a diminué lentement entre 1969 et 1972.

Bien entendu, l'importance qu'on accorde à la R.-D. varie d'une industrie à l'autre. Les industries établies depuis longtemps et qui utilisent des techniques hautement développées tendent à exécuter moins de travaux de R.-D. que les jeunes industries. Au cours des six dernières années, les groupes d'industries électrique, à base chimique et des machines et du matériel de transport ont exécuté plus des deux tiers de la recherche-développement industrielle au Canada.

Il est important de noter que les principaux exécutants de R.-D., les industries de l'électronique, des instruments et des aéronefs, sont fortement influencées par les décisions du gouvernement en matière de défense, de transports et de communications. Il va sans dire que la tendance des gouvernements à exiger constamment un meilleur rendement dans ces domaines stimule la R.-D. C'est le cas en particulier lorsque le rendement est le facteur essentiel s'il s'agit de décider de l'achat de biens ou de systèmes.

Les dépenses au titre de la recherche-développement constituent un genre d'investissement en vue d'un bénéfice futur. Les risques sont énormes car la réussite n'est jamais assurée. La nature de ces risques explique en partie tant la concentration que la fluctuation des dépenses de R.-D. Il est raisonnable de supposer que seules les grandes entreprises consacrent ou sont disposées à consacrer des sommes importantes à la R.-D. puisque, à la rigueur, elles doivent être prêtes à tout perdre. De même, le montant de capital-risque disponible variera en fonction de la situation financière de l'entreprise.

Au Canada la R.-D. industrielle est en grande partie financée par l'industrie elle-même. En 1971, les fonds de R.-D. provenaient des sources suivantes: entreprise déclarante, 71%; administration fédérale, 16%; autres sources canadiennes, 7%; et sources étrangères, 6%. Les sources étrangères étaient principalement des entreprises-mères ou des entreprises affiliées. Le tableau 9.12 montre la croissance des dépenses affectées à la R.-D. industrielle entre 1965 et 1973 et le tableau 9.13 indique les dépenses intra-muros consacrées à la R.-D. par certains groupes d'industries.

Les 16% provenant de l'administration fédérale comprennent à la fois des contrats et des subventions. Les principales entreprises contractantes sont l'Énergie Atomique du Canada, Limitée et les ministères des Communications, de la Défense nationale et de l'Environnement. La plupart des fonds fédéraux consacrés à la R.-D. sont fournis dans le cadre de divers programmes de subventions.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce administre le Programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PATI), le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PID) et la Loi stimulant la recherche et développement scientifiques (LSRDS), tandis que le Conseil national de recherches est chargé du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI). Le Programme LSRDS diffère des autres en ce sens qu'il offre des remboursements partiels pour les dépenses de R.-D. qui ont été faites dans le passé. Les autres programmes offrent des subventions pour le financement de travaux à venir.

La politique du «faire ou faire faire», actuellement en vigueur dans l'administration fédérale, exige que chaque ministère ou organisme évalue toute expansion proposée de son programme de R.-D. en vue de déterminer si le travail sera adjugé par contrat ou s'il sera exécuté au sein même du ministère ou de l'organisme. Le travail sera donné à contrat sauf s'il surgit des questions de sécurité nationale, de conflits d'intérêts, de maintien des normes nationales, d'incapacité de l'industrie ou de maintien ou utilisation d'installations spéciales.

Une partie des fonds de recherche affectés à l'industrie canadienne provient des programmes de recherche intra-muros des ministères et organismes du gouvernement. Un certain nombre de programmes du Conseil national de recherches ont des conséquences au niveau de l'industrie. Certains élargissent les connaissances de l'industrie canadienne sur les procédés et les produits. D'autres, comme les programmes de recherches sur le bâtiment du CNRC, contribuent à l'élaboration de méthodes de construction et de codes relatifs au bâtiment et aux incendies.

Le Conseil national de recherches fournit au Canada, et en particulier aux petites entreprises, un service d'information technique. Une section est chargée de répondre aux